Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20260710-45_2026-DE

COMMUNE DE LA BAUSSAINE
Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le trois du mois de juillet deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Laurence PINAULT, Yann CADIO, Diane NAUT, Céline GAUTIER, Marie POURRET, Aurélie ZINGRAFF, Kevin JULIEN, Stéphane PRUNAULT, Laura DROMEL, Guirec FLOC'H.

Absent excusé : Maxime DERBIER.

Absent(e) non excusé(e) : /

Date de publication du procès-verbal :
17/07/2026

Secrétaire de séance : Céline GAUTIER.

10.07.2026 – 02.f

SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LA BAUSSAINE SAINT-THUAL FOOTBALL CLUB » : ATTRIBUTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

À l'appui de la présentation faite par Gaëlle COÏC, destinataire des dossiers de subventions déposés par les associations, il est proposé l'attribution suivante :

Association	Montant 2026
LBSTFC	500 €

En vertu de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités locales et suite à l'observation émise par la Chambre régionale des comptes lors du contrôle effectué en 2024, Stéphane PRUNAULT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant attribué à l'association ;
- **DÉCIDE** que le montant sera imputé à l'article 65748 du budget principal de la commune.

MAIRIE DE LA BAUSSAINE 35190

Fait à La Baussaine, le 10 juillet 2026.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Jérémy LOISEL